

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal  
du 13 avril 2026 à 18 heures 30**

Approuvé lors de la séance du 08 juin 2026

**Etaient présents :**

Patrice GAUTHIER, Maire  
Julien BOIRE, Conseiller Municipal  
Michel BOUDIN, Conseiller Municipal  
Guillaume CHARASSE, Conseiller Municipal  
Patricia COUTADEUR, Conseillère Municipale  
Nicolas ESTIVAL, Conseiller Municipal  
Maria GAGO, Adjointe au Maire  
Cindy GUEDELHA, Conseillère Municipale  
Jean-Philippe LOUBIGNAC, Conseiller Municipal  
Maryline MARTIN, Conseillère Municipale  
Patrice PARRAUD, Conseiller Municipal  
Jean-Paul POTHIER, Adjoint au Maire  
Sonia POURCHER, Adjointe au Maire  
Virginie ROCHA GOMES, Conseillère Municipale

**Absents excusés :**

Marianne ESPAGNOL,  
Aziliz SIMON LECART, Conseillère Municipale  
Marie-Christine VALLENET, Adjointe au Maire  
Arnaud GODARD, Adjoint au Maire  
Hugues MOJAL, Conseiller Municipal

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Monsieur PARRAUD est nommé secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ⇒ Approbation du procès-verbal de la réunion précédente,
- ⇒ Vote des taux de fiscalité directe,
- ⇒ Attribution de subventions aux associations,
- ⇒ Vote du budget communal 2026,
- ⇒ Renouvellement de la commission communale des impôts directs : liste des personnes proposées à la Direction Départementale des Finances Publiques,
- ⇒ Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en faveur des agents de la collectivité,
- ⇒ Questions diverses et comptes rendus des commissions.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

**Affaire n°1. Délibération n° 40/2026 : Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2026.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2026.

**VOTE : UNANIMITE**

**Affaire n°2. Délibération n° 41/2026 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026, de la manière suivante :

→ Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.56 %

→ Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 83.58 %

→ Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 7.40 %

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**Affaire n°3. Délibération n°42/2026 : Subventions 2026 aux associations, établissements et organismes publics pour l'année 2026**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-7,

VU le projet de budget communal 2026 et notamment l'enveloppe budgétaire de 10 200 euros, affectée au fonctionnement des Associations, Etablissements et Organismes publics,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la répartition des subventions telle que :

AMICALE DES POMPIERS	100.00 €
AMICALE LAIQUE	100.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	1 050.00 €
CLUB FRATERNITE	300.00 €
FRANCAISE FOOTBALL CHAPPES	2 700.00 €
LA TROUVATHE	300.00 €
SOCIETE DE CHASSE	600.00 €
LIMAGNE BASKET	500.00 €
GROUPEMENT FORMATEUR LIMAGNE	450.00 €
LIMAGNE ATHLETE ENDURANCE	500.00 €
CHAPPES LIMAGNE GYM	500.00 €
WHAT'S HAPPENED	300.00 €
LES CAPIS	300.00 €
CHAPPES PETANQUE	400.00 €
ADAPEI	100.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE	100.00 €
LES RESTOS DU COEUR	300.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00 €
LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	50.00 €
COMICE AGRICOLE DE LA LIMAGNE	100.00 €
ASSOCIATION MUR DU SON	800.00 €
WARGAME	100.00 €
CONSCRITS	150.00 €
COMITE DES FETES	100.00 €

- D'autoriser le versement aux bénéficiaires,

- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget général 2026, chapitre 65, article 65748.

**VOTE : UNANIMITE**

**Affaire n°4. Délibération n°43/2026 : Vote du Budget communal 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,  
Vu le projet de budget communal pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

Il est proposé aux élus d'adopter le budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget communal 2026 de la Commune, arrêté en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 620 625 euros et en dépenses et recettes d'investissement à 811 178.38 euros :

**FONCTIONNEMENT : 1 620 625.00 euros****DEPENSES :**

011	Charges à caractère général	606 650.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	700 000.00 €
014	Atténuations de produits	12 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	127 190.00 €
042	Opérations ordre entre sections	32 151.00 €
65	Autres charges de gestion courante	115 650.00 €
66	Charges financières	23 000.00 €
67	Charges spécifiques	2 000.00 €
68	Dotations aux provisions	1 984.00 €

**RECETTES :**

002	Résultat de fonctionnement reporté	116 804.04 €
013	Atténuations de charges	19 999.96 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 231.00 €
70	Produits des services, domaine, ventes	97 000.00 €
73	Impôts et taxes	728 680.00 €
731	Fiscalité locale	429 000.00 €
74	Dotations et participations	148 710.00 €
75	Autres produits de gestion courante	78 500.00 €
77	Produits spécifiques	700.00 €

**INVESTISSEMENT : 808 437.39 euros****DEPENSES :**

001	Solde exécution investissement reporté	353 715.39 €
040	Opérations ordre entre sections	1 231.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	95 000.00 €
204	Subventions d'équipement versées	89 151.00 €
21	Immobilisations corporelles	175 716.00 €
23	Immobilisations en cours	93 624.00 €

**RECETTES :**

021	Virement de la section de	127 190.00 €
040	Opérations ordre entre sections	32 151.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	302 338.39 €
13	Subventions d'investissement	346 758.00 €

**VOTE : UNANIMITE**

**Affaire n°5. Délibération n°44/2026 : Liste des personnes proposées à la commission communale des impôts directs**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants lorsque la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Invité à délibérer, le Conseil Municipal :

- Présente la liste suivante pour la constitution de cette commission :

Titulaires : Jean-Paul POTHIER, Patrice PARRAUD, Jocelyn LIVEBARDON, Hugues MOJAL, Guillaume CHARASSE, Raymond REGERAT, Bernadette LENAT, Alain MAINAND, Frédérique SABISCH, Ludivine MOSNIER, Nicolas ESTIVAL, Maria GAGO.

Suppléants : Sophie PELLETIER, Arnaud GODARD, Michel BOUDIN, Jean-Paul LABBAYE, Cécile SIMONNOT, Marie-Charlotte MATHIEU, Arthur PALANGA, Marc SAUDREAU, Julien BOIRE, Marie-Emilie GIRAUD, Marianne ESPAGNOL, Sonia POURCHER.

- Autorise le Maire à transmettre cette liste à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques afin que celui-ci procède à la désignation des commissaires.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il donnera, par arrêté municipal, délégation de fonctions à Madame VALLENET, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour présider la Commission, signer les procès-verbaux établis à l'issue des débats et plus généralement, signer tous les actes et documents relatifs à celle-ci.

**VOTE : UNANIMITE**

**Affaire n°6. Délibération n°45/2026 : Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)**

Différentes délibérations ont été prises pour mettre en place un régime indemnitaire, le RIFSEEP, en faveur de l'ensemble des agents titulaires de la collectivité :

- délibération n°58 du 14 décembre 2017, pour les filières administrative et culturelle ;
- délibération n°27 du 17 mai 2018, pour la filière technique ;
- délibération n°60 du 16 novembre 2020, pour la filière technique (cadre d'emploi des techniciens) ;
- délibération n°25 du 07 avril 2025, dans le cadre de la réduction de l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire ;

Ce régime indemnitaire se compose de deux parts :

- une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), part principale du RIFSEEP, destinée à valoriser l'exercice des fonctions en prenant en compte la place de l'agent dans l'organigramme, les spécificités de son poste et son expérience professionnelle ;
- un complément indemnitaire annuel (CIA) facultatif, tenant compte de la manière de servir et de l'engagement professionnel.

Il est possible d'instaurer ce régime au personnel relevant du cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 février 2026, il est proposé d'instaurer le RIFSEEP pour les agents relevant de ce cadre d'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

**VOTE : UNANIMITE**

**COMMISSIONS ET INFORMATIONS GENERALES**

**- Manifestations à venir :**

- ↳ 08 mai 45 : La commémoration aura lieu au monument aux morts à 11 h.
- ↳ 4<sup>ème</sup> édition du Festival Graines de Son : Un concert donné par le trio BAROLO, est organisé le 15 mai à la salle des fêtes.
- ↳ Jeudis du Bourg : L'animation musicale au profit de la Ligue contre le Cancer se déroulera les 04, 11, 18 et 25 juin sur la place derrière la Mairie.

- **Conseil Municipal de Jeunes (CMJ)** : Une première réunion entre les membres du CMJ et les élus en charge de les encadrer, aura lieu le 02 mai, avec l'objectif de mettre en place une « Journée Environnement » d'ici l'été.

- **Ecole** :

↳ Temps scolaire : L'organisation actuelle du temps scolaire relève du cadre dérogatoire (semaine de 4 jours). Son renouvellement nécessitera le respect de la procédure initiale, soit une proposition conjointe de la commune et du conseil d'école. Concernant une modification des horaires de la pause méridienne qui est à l'étude, elle sera également proposée lors du prochain Conseil d'Ecole.

↳ Création d'espaces non-fumeurs : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, il est interdit de fumer dans plusieurs lieux, pendant les heures ou périodes d'ouverture (parcs et jardins publics, abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs, abords des écoles, etc...). La création des espaces non-fumeurs correspondants est en voie d'achèvement autour de l'école.

↳ Effectifs scolaires : Il ne devrait pas y avoir de fermeture de classe à la rentrée scolaire 2026/2027.

- **Travaux** : Des travaux de remplacement de conduites d'eau vont démarrer le 23 avril, Rue de Limagrain pour une durée de 1 mois puis Route de Lussat pour une durée de 3 mois.

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** : La commune a été désignée comme lieu d'enquête publique unique pour les quatre évolutions du PLUI, à savoir :

↳ La révision allégée n°1,

↳ La déclaration de projet n°1 relative à un projet de caserne de pompiers sur la commune de Saint-Ours-les-Roches,

↳ La déclaration de projet n°2 relative à un projet de stockage d'électricité par batteries sur la commune de Malintrat,

↳ La modification de droit commun n°2.


Les dates de l'enquête publique viennent d'être modifiées : celle-ci se déroulera du lundi 22 mai au 26 juin 2026. À cette occasion, un dossier complet ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition afin que le public puisse venir consulter les documents et y consigner des observations. Permanence du commissaire enquêteur en Mairie : le Vendredi 28 mai 2026, de 14 h 00 à 16 h 00 ; il recevra le public sans rendez-vous.

- **Désignation d'un correspondant Incendie et Secours et d'un référent Défense** : Monsieur Hugues MOJAL, Conseiller Municipal, assurera ces fonctions pendant toute la durée du mandat municipal.

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : Dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, les membres du CCAS pourront contacter régulièrement les personnes qui seront inscrites sur le registre des personnes vulnérables (personnes de plus de 65 ans ou personnes adultes handicapées) notamment en cas de déclenchement du « Plan Canicule par la Préfecture ».

La séance est levée à 20 h 45.

Signataires :

<b>Le Président de séance :</b> Patrice GAUTHIER	
<b>Le secrétaire de séance :</b> Patrice PARRAUD	